

AMNESTY INTERNATIONAL COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Index AI : ASA 22/016/2007 (Public)
Bulletin n° : 236
ÉFAI
7 décembre 2007

Japon. Amnesty International condamne les trois exécutions d'aujourd'hui

Amnesty International regrette et condamne vivement la pendaison de Hiroki FUKAWA, Seiha FUJIMA et Noboru IKEMOTO au Japon, ce vendredi 7 décembre. Ces trois hommes ont été pendus alors que l'Assemblée générale des Nations unies vient juste, le 15 novembre, d'adopter une résolution en faveur d'un moratoire mondiale sur les exécutions.

Ce geste va à l'encontre de la protection universelle des droits humains et de la tendance qui se fait jour dans le monde de ne plus recourir à la peine capitale. Le 15 novembre, la Troisième Commission de la 62^e session de l'Assemblée générale des Nations unies a adopté une résolution préconisant un moratoire mondial sur les exécutions ; 99 pays ont voté en faveur de cette résolution. Celle-ci doit maintenant être soumise à l'Assemblée générale siégeant en plénière pour adoption finale à la mi-décembre.

Au Japon, les exécutions se déroulent traditionnellement au secret. Les prisonniers ne sont informés que quelques heures avant leur exécution et leurs proches ne sont pas prévenus.

Ces trois exécutions sont les premières depuis l'entrée au pouvoir du ministre de la Justice Kunio HATOYAMA, qui avait annoncé en septembre qu'il envisageait de supprimer la disposition du Code de procédure pénale rendant obligatoire l'aval du ministre de la Justice pour les exécutions. Il y a au Japon, en date du 7 décembre 2007, au moins 107 prisonniers dans le quartier des condamnés à mort. La peine capitale a été prononcée, et confirmée par les tribunaux, dans 23 affaires en 2007 ; il s'agit du nombre le plus élevé de condamnations à mort depuis 1962.

À l'heure actuelle, très peu de pays procèdent à des exécutions : en 2006, ils étaient 25 uniquement. Parmi les principaux pays industrialisés, le Japon est désormais le seul qui dispose d'un système de mise à mort judiciaire pleinement opérationnel ; la Cour suprême s'apprête à prendre une décision sur le déroulement des exécutions par injection létale.

Amnesty International appelle le gouvernement japonais à mettre au contraire fin aux exécutions et à décréter immédiatement un moratoire allant dans le sens de la résolution des Nations unies.

Document public

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566

Amnesty International, 1 Easton St., Londres WC1X 0DW. site : <http://www.amnesty.org>